



Infos : Mai 2009

Chers concitoyens,

A l'heure où nous devons nous prononcer sur l'adoption du budget, il me paraît indispensable d'évoquer le contexte dans lequel nous avons été amenés à le préparer, d'en fixer les objectifs et enfin de définir les moyens envisagés pour le réaliser. Un contexte difficile, un contexte de crise économique et de très grande incertitude, qui rend difficile la lecture de l'avenir, même à court terme.

Toutes les familles sont touchées, directement ou indirectement, par le chômage, la baisse du pouvoir d'achat, l'inquiétude pour l'avenir. Les collectivités sont confrontées à la détresse des citoyens, aux économies faites par l'Etat et à l'annonce d'une réforme structurelle des collectivités territoriales liée, notamment, à la disparition de la clause de compétence générale.

Il est de notre devoir, aujourd'hui, d'apporter à l'Economie le soutien de la collectivité par le biais des investissements. Les communes sont les plus à même de participer à la relance, du fait de leur proximité et de leur réactivité. Aujourd'hui, les familles et les entreprises comptent sur nous pour développer les services qui leur sont indispensables et faire face à la crise structurelle qui se développe.

Dans une telle perspective et avec ce contexte économique, deux axes s'imposent à nous : **Gagner plus. Dépenser mieux.** Nous nous sommes déjà engagés dans le « Dépenser mieux » en mettant en place un plan de rationalisation des dépenses budgétaires et en traquant les niches d'économies : diagnostic des bâtiments communaux pour réduire les dépenses d'énergie, réduction des travaux de voirie en 2009. Le « Gagner plus » nous amène à cette question fatale, qui préoccupe chaque contribuable en période de vote du budget : « Devons-nous augmenter les impôts ? ». Je vous le disais en introduction, nous assistons, aujourd'hui à un désengagement de l'Etat dans la redistribution des ressources aux collectivités locales : moins 60 000 € pour n'évoquer que les pertes principales. Il faut ajouter à cela un constat : La Chaize-le-Vicomte est sous-fiscalisée. Elle se situe en pourcentage d'imposition au niveau de Thorigny et du Tablier. A mon avis, cette situation est essentiellement liée à des raisons historiques : le legs Payraudeau. Nous devons, bien sûr, remercier Charles Payraudeau pour son généreux don effectué voici 150 ans mais celui-ci a masqué la réalité de l'effort fiscal qu'auraient dû consentir les Vicomtais. Nous avons vécu sur les fruits d'un trésor qui, aujourd'hui, n'existe plus ; Il nous faut construire une capacité d'investissement propre, conforme à la réalité du dynamisme de notre commune.

Alors, entre deux alternatives, nous devons prendre une seule décision. L'une est facile, confortable, populaire pour une équipe municipale en place et d'actualité au regard du contexte social : « Nous n'augmentons pas les impôts. » L'autre est plus difficile, très impopulaire peut-être moins démagogique mais conforme à une réalité objective : « Nous augmentons les impôts. » C'est cette seconde voie que nous avons décidé d'emprunter, conscients de l'effort que nous allons demander aux Vicomtais mais déterminés pour donner à notre commune les services attendus et les moyens de son développement à venir.

Nous proposons un effort fiscal mesuré adapté aux capacités financières de nos concitoyens. Le budget 2009 est un budget serré mais audacieux qui fait appel à la solidarité de tous. Afin de mieux le comprendre, je vous invite à vous reporter à l'article de Cédric de Linage en pages 4 et 5.

Oui, le contexte est difficile mais c'est dans ces situations que l'on mesure l'importance des collectivités de proximité, au service de leurs administrés. Certains annoncent leur mort mais au contraire, je suis convaincu que la crise va les renforcer.

Yannick David.

Comptes-rendus Conseils Municipaux

10 février 2009

ZONE DE LA FOLIE 2 : le bilan fait au 11 décembre 2008 avec VENDEE EXPANSION, nous permet de constater que l'aménagement de cette zone ainsi que sa commercialisation arrivent à échéance. La surface viabilisée est de 52 265 m² : 34 104 m² commercialisés, 5 000 m² sous compromis, 3 350 m² sous options. Le montant des recettes comprenant les cessions réalisées et les participations perçues au 30 septembre 2008 s'élève à 416 100 € HT.

LOTISSEMENT DE LA BORGERIE : une enquête publique aura lieu pour le classement de la voirie du lotissement dans la voirie communale.

SALLE DU MOULIN ROUGE : bilan de l'année 2008, locations, prévisions des travaux ou de changement de matériel et réunion de travail pour les nouveaux tarifs 2010.

SYDEV : travaux de maintenance 2009 avec une participation de la commune à hauteur de 6 237,60 €. Provision de 1 000 € prévue pour le matériel d'éclairage public.

EGLISE : étude sur la restauration d'un vitrail de l'Eglise St Nicolas avec un devis de 23 921,75 € HT.

ECOLE PIERRE PERRET : lancement du marché à procédure adaptée concernant les travaux prévus, suite au changement de catégorie d'ERP de l'établissement (de 4^{ème} en 5^{ème} catégorie). Début des travaux : 1^{er} juillet 2009.

ESPACE CULTUREL DE LA BORGERIE : choix du programmiste APRITEC de St Nazaire.

10 mars 2009

VOTE DU BUDGET SUBVENTION : la subvention CCAS est adoptée pour un montant de 8 741,35 €, ainsi que la subvention pour l'ADMR qui est intégrée au CCAS.

(suite conseil du 10 mars 2009)

LOTISSEMENT PRIVE « LE PRE RENARD » : suite à l'enquête publique, la voirie est intégrée dans le domaine communal.

SCOLAIRE : présentation des coûts de financement de l'élève à l'Ecole Pierre Perret afin de déterminer la subvention accordée à l'Ecole St Joseph dans le cadre du contrat d'association pour l'année 2008-2009 soit au total pour l'Ecole privée 114 156,60 €

ZONE NORD – CHOIX DES ENTREPRISES : études préalables à l'aménagement et au dossier de création du lotissement de La Folie Nord. Extension à usage d'activités. Géomètre : Cabinet SUSSET, études techniques de l'opération d'aménagement : bureau d'études SAET pour un montant de 1 500 € HT, dossier « loi sur l'Eau » : bureau d'études GMI pour un montant de 1 480 € HT, dossier études de filières pour l'assainissement eaux usées : bureau d'études OCE pour un montant de 750 € HT

RESTAURATION DU LAVOIR : une souscription en faveur de la restauration du lavoir du Gué-Lignageau sera mise en place afin de recueillir des fonds. Une convention de souscription sera passée avec la Fondation du Patrimoine.

CONTRAT EPARGNE TEMPS : mise en place du compte épargne temps.

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE (ZAC) au lieu-dit « le Redoux » : Géomètre : Cabinet SUSSET suivant le bordereau de prix établi le 17/02/2009, Bureau d'études Techniques VRD : SUSSET pour un montant de 6 500 € HT, Bureau d'étude des Environnement : ATLAM pour un montant de 6 600 € HT, cabinet d'urbanisme : Cabinet KESSLER pour un montant de 16 600 € HT, bureau d'études IGESOL pour les études de sols et les 2 options pour le traitement chaux/ciment et dimensionnement de chaussée suivant le bordereau de prix établi le 20 février 2009.

Prochaines réunions du Conseil Municipal : Mardi 19 mai - Mardi 16 juin - Mardi 07 juillet

Infos Culturelles

Nuit des Musées - samedi 16 mai

De 19h30 à 1h00 - Gratuit - Visites guidées du Musée Charles Payraudeau - Exposition « Jardin Nature » et animation « recettes sauvages, découverte des plantes sauvages et dégustation » par Cédric Perraudé. Salle du conseil municipal à la Mairie. - Ateliers natures organisés par cinq élèves du Lycée Nature.



20h00 (tout public - gratuit) Sortie crépusculaire dans la Vallée Verte organisée par la LPO. Départ devant la Mairie. Prévoir une tenue adaptée à la météo et une lampe de poche.

L'exposition « Jardin nature » aura également lieu du 6 au 17 Mai

Bibliothèque

Le samedi 16 mai de 10h à 12h

Deux auteurs vicomtais : Geneviève Dumaine et Nicole Patze présenteront leurs livres à la salle La Fontaine. A cette occasion, l'équipe des bénévoles organise une porte ouverte à la bibliothèque.

Venez nombreux ! Nous serons heureuses de vous accueillir !!!

Visites estivales - Gratuit

Samedi 11 juillet : 17h30 - Histoire de la fondation et visite guidée de l'Eglise romane du XI^{ème} siècle.

Samedi 18 juillet : 18h30 Visite du Musée ornithologique Charles Payraudeau - 20h00 pause casse-croûte
21h00 Visite guidée, Histoire de l'Eglise St Nicolas.

Ces visites sont organisées par la commission Culture et Patrimoine de la Commune. Les visites sont assurées par des guides bénévoles, Danièle Loko, Francis Bouron et Daniel Brémand

Le Musée ornithologique sera ouvert tous les jours durant l'été. Nous recherchons un saisonnier pour effectuer les visites du 6 juillet au 28 août, 4 après midi par semaine pour une rémunération mensuelle de 398 €. Etudiant(e) en Histoire ou en Biologie si vous êtes intéressé(e). Veuillez vous adresser à la Mairie ou au Musée.

Infos des Elus

Lavoir Vous avez trouvé, dans cette parution, un dépliant avec un bulletin de don pour le Lavoir communal de la Chaize-le-Vicomte. Celui-ci a été construit en 1872, au lieu-dit Le Gué Lignageau. Il fait partie de notre riche patrimoine vicomtais, mais il a souffert des outrages du temps et des actes de vandalisme. Afin de lancer des travaux permettant sa restauration et sa mise en valeur, la commune s'est rapprochée de la délégation de Vendée de La Fondation du Patrimoine et une convention de partenariat a été signée.

Les particuliers et les entreprises peuvent faire un don pour aider à la restauration du Lavoir. Ce don est déductible des impôts sur le revenu, à hauteur de 66 % pour les particuliers, 60 % pour les entreprises et 75 % pour les personnes soumises à l'ISF. Tout don donne lieu à l'envoi d'un reçu fiscal. Les chèques sont à établir à l'ordre de «Fondation du Patrimoine - Lavoir de La Chaize-le-Vicomte».

Ils sont à adresser à :

Fondation du Patrimoine - Délégation de Vendée
36, rue Ramon - BP 104 - 85003 La Roche-sur-Yon Cedex

Vous pouvez aussi les remettre à la Mairie qui les transmettra à la Fondation.

Lorsque la souscription atteint au moins 5 % des travaux, dans notre cas : 1 407 €, la Fondation du Patrimoine peut budgéter une convention complémentaire. Cette souscription permet donc de réduire le coût à la charge de la collectivité et d'affirmer sa citoyenneté à travers une démarche solidaire et populaire.

Merci à tous ceux qui feront un geste pour notre Lavoir !



Distribution du bulletin

Comme je vous l'annonçais dans le précédent bulletin, les parutions municipales seront désormais distribuées par l'ASSDAC (Association d'aides aux chômeurs). C'est une proposition de Mr le Maire approuvée par l'ensemble du Conseil Municipal. Nous souhaitons, ainsi, soutenir cette association et participer à la réinsertion des demandeurs d'emploi. Après renégociation, le coût pour la collectivité sur l'année 2009 sera quasiment identique, voire inférieur, à une distribution par la Poste.

Après avoir fait le bilan des deux derniers portages, il apparaît que les deux personnes chargées de la distribution ont perdu beaucoup de temps car elles ne connaissaient pas suffisamment notre commune : volume horaire 30H pour le premier, 26H pour le second.

J'ai demandé à Mme Becker, la responsable, d'employer désormais des Vicomtais pour effectuer cette tâche. En nous basant sur les deux distributions précédentes, nous avons estimé à 16H le volume horaire nécessaire pour couvrir la commune. Chaque porteur effectuera 8H et sera rémunéré 67,86 € net pour la journée.

Luce Vanderlynden- Adjointe communication.

Groupe minoritaire

Les membres du groupe minoritaire « Un Contrat D'Avenir pour Vous et avec vous » restent unis et solidaires. Ils réaffirment aussi souvent que nécessaire leur accord ou désaccord avec la politique menée par l'équipe majoritaire. Les récentes réunions consacrées à l'approbation de la gestion des comptes 2008 et à l'élaboration du budget primitif 2009 ont d'ailleurs donné lieu à des échanges divergents.

Pour notre groupe, il est évident que le groupe majoritaire n'a pas su augmenter sa capacité d'autofinancement (différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les dépenses) et que l'équilibre de sa gestion repose sur des produits exceptionnels (vente de terrains dans la zone de la Folie II) qui disparaîtront lors des futurs exercices. Cette réalité a été confirmée lors de la réunion consacrée à l'élaboration du budget primitif 2009. Notre groupe déplore qu'en période de crise économique et sociale comme l'a fait justement remarquer Monsieur Le Maire, l'orientation prise pour équilibrer le budget se limite à des augmentations très fortes des impôts locaux. Charges supportées par une population qui malheureusement est loin d'être la plus aisée des communes de la couronne Yonnaise.

Le groupe minoritaire n'aurait pas fait, assurément, les mêmes choix. Il a insisté sur la nécessité d'agir avec un autre levier : adopter une politique volontariste de réduction des dépenses, situation des finances locales et conjoncture économique obligent !

L'avenir des Ecoles.

L'évolution de la population, constatée dans notre commune depuis quelques années, se fait ressentir jusque dans les écoles. Ainsi, à la Chaize, chacune est passée de 6 à 9 classes de 2002 à 2008.

Les deux établissements scolaires qui accueillaient 317 élèves en 2004 en reçoivent désormais 462. Au 15 octobre 2008, date à laquelle sont arrêtés les effectifs, l'école Pierre Perret comptait 232 élèves et l'école St Joseph 229.

Le groupe scolaire public ouvrira une classe élémentaire à la prochaine rentrée. Cette situation conduit la Municipalité à entreprendre une étude autour de l'école Pierre Perret afin d'anticiper les prochains développements liés à l'évolution de la population et à l'augmentation des effectifs scolaires. Nous devons prévoir l'implantation de nouvelles classes et dimensionner les espaces collectifs nécessaires : cours, préau...

Un groupe de travail en charge de ce projet sera constitué dans les prochains jours. Il sera constitué des acteurs proches de l'école et des utilisateurs du groupe scolaire. La commune assure dans son budget la gestion de l'école Pierre Perret. Elle contribue à la prise en charge des frais de fonctionnement de l'école St Joseph dans le cadre du contrat d'association.

Jean Nicou- Adjoint affaires scolaires

**Portes ouvertes au restaurant scolaire le :
Samedi 06 juin de 9 heures à 11 heures**

Budget 2009 : Economies et ambitions.

Un budget municipal traduit les ambitions d'une Equipe et sa volonté d'actions pour ses concitoyens. Le taux d'imposition voté permet d'équilibrer ce budget pour rendre cohérentes les recettes avec les ambitions.

Un budget de fonctionnement à 2 287 739 € (*), soit + 7% par rapport à 2008.

(*) hors écritures purement comptables liées aux amortissements et à la fin du prêt de Folies Carrelages.

Plan d'économies 2009 : plus de 60 000 € !

	2008	Budget 2009	économies
Energie	51 853 €	47 900 €	3 953 €
Voirie	158 124 €	124 300 €	33 824 €
Bâtiments et bungalow	70 800 €	47 738 €	23 062 €

Ce plan d'économies est généré en partie par des investissements productifs en matériel pour les services techniques.

Combien ça coûte ? :

Animation jeunes : les frais des animations (hors centre de loisirs et personnel) s'élèveront à près de 20 500 €.

Equipements sportifs (salle et stade) : Leur entretien a, à lui seul, coûté 52 200 € en 2008.

Salle du Moulin Rouge : Malgré la participation des habitants, c'est un service qui est déjà en déficit de plus de 1 000 €, sans compter son amortissement ni le personnel qui lui est affecté.

Ecole Pierre Perret : Les dépenses d'équipements sont financées par la Commune : 41 909 € par an auxquels s'ajoutent la location du bungalow : 9 888 €

Résultat de fonctionnement attendu
466 790 €

Intérêts d'emprunts 125 159 €

Dépenses imprévues
ou exceptionnelles 11 100 €

Charges de personnel 692 470 €

Charges à caractère général
(fournitures, locations, entretien,...)
621 809 €

Autres charges
(subventions par la Commune)
366 711 €

Charges de personnel et organisation des services.

2008 était la première année complète de fonctionnement du restaurant scolaire avec la création de 1,5 équivalents temps plein de personnel d'accompagnement.

2009 verra le lancement du relais d'assistantes maternelles (RAM) si l'accord des autorités administratives nous est donné. Cette démarche est engagée avec les Communes voisines.

Le RAM créera entre un mi-temps et un emploi à temps plein selon le nombre de communes adhérentes et donc selon le nombre d'assistantes maternelles coordonnées.

Restaurant scolaire : Le coût réel d'un repas est de 4,83 €. Il est facturé de 3,00 € à 3,12 € aux familles. La Commune prend en charge le complément soient 1,80 € par repas en moyenne. Le coût prévu pour la Commune est de 85 185 € par an. Les participations de la Commune se font aussi dans d'autres chapitres : annuité d'emprunt, personnel de surveillance ...

Ecole St Joseph : Dans le cadre du contrat d'association, la Commune participe uniquement aux coûts de fonctionnement et dans la même proportion au coût à l'élève que pour l'école Pierre Perret, toutes charges comprises hors investissement. Le coût par élève est de 498,50 € soit 114 156 € par an pour 229 élèves.

Centre de Loisirs : La Commune compense le déficit du Centre de Loisirs, victime de son succès ! Elle verse une participation de 19,20 € par jour d'activité par enfant. 56 300 € sont inscrits au budget pour solder le déficit 2008 et prévoir 2009.

Subventions aux associations : Aide financière directe de 9 525 € pour les associations vicomtaises et de 8 741 € pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Désengagement de l'Etat :

La dotation de l'Etat représentait près de la moitié des ressources de la Commune . En 2008, elle ne suivait pas l'inflation et en 2009, toutes les dotations sont désormais en régression cumulée de 60 485 €, soit - 7.56 %.

Nos marges de manœuvre :

Un budget se doit d'être équilibré. Devant le désengagement de l'Etat, nous avons refusé de faire stagner et surtout de réduire les prestations aux Vicomtais. Il nous faut donc :

- améliorer la gestion du fonctionnement par un plan d'économies,
- rechercher des subventions nouvelles,
- mais aussi augmenter les recettes, avec notamment l'augmentation des taux d'imposition..

Plan d'investissements ambitieux :

2008 était une année de clôture des projets lancés précédemment avec 938 653 € d'investissements. Le programme de travaux que nous avons retenu, 834 804 € pour 2009, s'inscrit dans la perspective d'un plan sur 3 ans (2009-2010-2011).

2009 sera une année de lancement des nouveaux projets : Espace culturel de la Borgerie, terrain de tennis couvert, Palétarium, sans oublier tous les investissements courants nécessaires. Par exemple : la mise aux normes de l'Ecole Publique en 5^{ème} catégorie.

Evolution des taux d'imposition :

La croissance de La Chaize apporte des recettes supplémentaires. Cependant, elles ne compensent pas les surcoûts des services et des investissements.

L'augmentation délibérée est un choix difficile, mais les 46 000 € de recettes apportés par la majoration des taux d'imposition ne nous permettront pas de compenser la baisse des dotations de l'Etat (- 60 000 €). La bouffée d'air globale est surtout apportée par notre plan d'économies sur les charges : 60 000 €.

1% de taux d'imposition en plus représente en moyenne :

- + 1 € d'impôt par habitant sur la taxe d'habitation
- + 10 000 € de recettes supplémentaires pour la Commune, tous impôts confondus.

Recettes de fonctionnement 2009 (*) et augmentation des taux d'imposition

Nature des recettes et augmentation des taux		Recette annuelle
T	Habitation	+ 3,99% 358 815
A	Foncier Bâti	+ 6.02 % 267 658
X	Foncier Non Bâti	+3.00 % 79 800
E	Taxe professionnelle	+ 6.02 % 356 656
S	Autres taxes	133 725
Dotations de l'Etat		-7.56 % 729 799
O	Autres dotations (CAF, CGal)	+ 9.5% 47 009
A	Autres produits (locations, ...)	-2 % 123 225
U	Recettes exceptionnelles (cessions, reversements assurances ...)	206 389
T		
R		
E		
S		

(*) hors écritures purement comptables liées aux amortissements et à la fin du prêt de Folies Carrelages.

Montant et contenu principal des investissements 2009

Structure multi-accueil	17 875 €	Etude et intervention du programmiste
Espace culturel de la Borgerie	30 680 €	Etudes préliminaires
Réserve foncière	53 155 €	Diverses acquisitions pour une bonne maîtrise du foncier
Bâtiments scolaires	107 084 €	Mise en conformité de l'école et étude de l'évolution
Bâtiments communaux	61 275 €	Réfection du toit de la mairie
Monuments historiques	53 423 €	Réfection des vitraux (subventionnés à 80 %)
Salle du Moulin Rouge	20 874 €	Petit matériel divers
Equipements sportifs (salle et terrains)	68 743 €	Réfection des ouvertures
Voirie, Parking, Panneaux.	85 100 €	Signalétique, études et divers aménagements de sécurité
Réseaux et équipements de réseaux	71 691 €	Extensions en ZI
Cimetière	31 252 €	Réfection d'un des murs
Urbanisme	93 817 €	Lancement de la ZAC
Matériel et outillage	139 835 €	Investissement productif
TOTAL GENERAL	834 804 €	

Notre ligne politique budgétaire est la poursuite des investissements avec la maîtrise de la dette et non un désendettement massif. Grâce aux diverses ressources de la section d'investissements et à la recette générée par la vente des terrains sur la ZI sud (153 800 €), la commune remboursera 322 366 € de capital d'emprunt pour 240 796 € de nouveaux emprunts.

Le ratio d'endettement(nombre minimal d'années pour rembourser toute la dette) passera fin 2009 à 7,9 ans. En 2007, il était de 8,5 ans.

Cédric de Linage. Conseiller délégué aux finances.

Infos des Associations

Festival Country

Samedi 23 et dimanche 24 mai

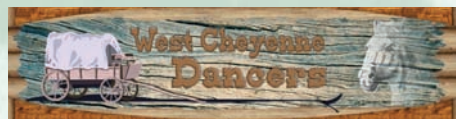
«Les West Cheyennes Dancers », association vicomtaise de danse country, organisent leur premier festival.

Prix de l'entrée : 8 €, Gratuit pour les moins de 12 ans, Pass 2 jours : 12 €

Diverses animations seront proposées :

Trois concerts sur deux jours, équitation western, expo voiture et motos, initiation à la danse, tir à l'arc, taureau mécanique, camp indien, pow wow... Buvette, grillades

Venez nombreux !!!! Keep it country !!!



ACCORD MUSICAL VICOMTAIS

Audition de l'école de musique de l'Accord Musical Vicomtais le vendredi 29 mai, Salle du Moulin Rouge à 20h.

Nous vous convions pour des moments de musique, joués ou chantés, en petits ou grands groupes. Venez écouter une mosaïque de morceaux et de chansons et passer un moment convivial. Des élèves de piano, guitare, chant, batterie, violon, flûte traversière, saxophone, éveil musical et la chorale vous attendent pour vous proposer leurs interprétations.

Faire de la musique,
c'est aussi faire sa musique et la partager.
Nous vous attendons nombreux.

Des boissons et gâteaux pourront être dégustés à l'entracte. Entrée Libre.

COMITE DES FETES

Fête de la Musique

Après le succès incontestable de la dernière Fête de la Musique, une nouvelle édition aura

lieu le 19 juin 2009, sur le site des Basses Prisons. La programmation sera plus étoffée, trois espaces scéniques vous seront proposés avec une diversité musicale plus ample. Bien sûr, vous pourrez apprécier les prestations des associations vicomtaises (Chorale, Ecole de musique, Batterie fanfare, Taibouret vicomtais et Danse country).



Prochains articles : 12 juin 2009

Parution : 15 juillet 2009

SPORTS LOISIRS VICOMTAIS

Le Sports Loisirs Vicomtais organise début juin 2009 une journée découverte du handball pour les jeunes âgés entre 7 et 12 ans. La date vous sera précisée ultérieurement par médias et affichage. Les inscriptions pour la saison prochaine se passeront également en juin. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Céline au 06 72 78 65 40 ou Anne au 06 18 14 19 24.

Le Sports Loisirs Vicomtais fête ses 40 ans le dimanche 27 septembre 2009. Tous les licenciés du club depuis sa création seront invités à participer à cet événement. Ceux qui ne seraient pas contactés ou qui auraient été oubliés sont priés de le faire savoir auprès des membres dirigeants du club

Anne Pasquier

CENTRE DE LOISIRS

Le Centre de Loisirs tiendra son assemblée générale le 11 mai prochain dans les locaux du centre, Rue des Ecoliers. L'équipe sera heureuse de vous recevoir pour un compte-rendu complet de l'année écoulée. Ce sera également l'occasion pour les nouveaux habitants de mieux connaître les activités proposées ainsi que de visiter les locaux très colorés. Enfin, sachez que le bureau de l'association reste ouvert à tous car plus on aura de nouvelles idées, plus le centre s'épanouira.

Rappel : la réunion d'information concernant les camps de cet été se déroulera le 05 juin à 20h00 à l'accueil de loisirs.

ECOLE PIERRE PERRET

Le vendredi 26 juin, venez découvrir l'école Pierre PERRET à l'occasion de ses portes ouvertes. Puis, partagez



avec nous un agréable moment en assistant à la fête de l'école. Les inscriptions pour la prochaine année scolaire sont ouvertes. Vous pouvez dès à présent prendre contact avec le directeur. 02 51 05 75 97 (répondeur).

ASGASSE

Samedi 28 mars, l'Asgasse a organisé une sortie botanique printanière avec la Soulière. 24 personnes ont été conduites par Danielle Laumont et Dominique Braud. Elles ont été initiées aux propriétés des plantes par Laurence Chesneau.

Des adhérents de l'association « entrelacs » et des habitants de la Chaize ont enrichi les échanges. Cette sortie fait suite à des inventaires faits dans la Vallée Verte, partie aménagée dans une zone de déprise agricole de prairies humides, de haies sur talus, très riche en biodiversité de la flore : de nouvelles espèces ont été notées.

ASGASSE : c'est le printemps, les jardiniers s'activent !

Selon l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) les jardiniers amateurs au nombre de 15 millions en France utilisent des produits phytosanitaires. Ceux-ci seraient responsables pour 1/4 de la pollution des eaux de surface et souterraines. Pourtant les traitements chimiques ne sont pas inéluctables : nous faisons souvent l'amalgame entre jardin propre et beau et jardin traité ! Un jardin traité est-il vraiment un jardin propre et beau ? Pourquoi ne pas stopper les traitements et laisser notre pelouse prendre de l'éclat quand fleuriront pâquerettes, pissenlits et véroniques. Les interventions se font souvent pour un oui ou un non, sans toujours mesurer l'importance ou la nature du problème rencontré et sans se soucier de l'équilibre naturel du jardin. La tendance est de mal utiliser les produits, à augmenter la dose. Bien souvent, plus on traite, plus il faut traiter ! Les insecticides tuent sans distinction les insectes utiles : prédateurs et abeilles ! Des surfaces à risques sont désherbées : pentes de garage, grilles d'écoulement des eaux, terrasses, allées gravillonnées, abords des puits : tout cela entraîne une pollution des eaux inéluctable. La vie du sol est très importante... rien de tel qu'un bon compost pour nourrir les êtres vivants et donner de l'humus : **La nutrition de la plante, des animaux et de l'homme en dépend.**

TELETHON

Résultat très satisfaisant du Téléthon 2008 : 7401,04 €.



Merci aux Associations et aux Vicomtais. L'édition 2009 sera la 10^{ème} participation pour La Chaize. Pour cette occasion, nous recherchons de bonnes volontés : actifs, retraités, jeunes, vous êtes les bienvenus pour rejoindre l'équipe d'organisation. Prendre contact auprès de Nicolas Puaud, Tel 06 28 73 27 65

Infos Pratiques

CLIC « Les visiteurs du Soir » Service d'aide à domicile Itinérant de Nuit.

Qui peut solliciter le service ?

- les personnes malades ou âgées
- les personnes en situation de handicap

Aides : le coucher, le lever, fermeture des volets, accompagnement aux toilettes, seconder en cas de chutes...

Le service est assuré 7 jours sur 7 par un professionnel (le service n'est pas habilité à assurer des soins médicaux).

Tarifs : Abonnement mensuel : 27 euros

Coût d'une prestation : 12,80 € du lundi au samedi

16 € les dimanches et jours fériés

Une prise en charge financière partielle est possible dans le cadre de diverses aides ou allocations. La partie restant à charge ouvre droit à une éventuelle réduction fiscale.

Durée de l'intervention : 15 à 30 minutes

Renseignements : 02 51 37 93 39 (répondeur)

ETAT CIVIL : Février 2009 à avril 2009

Naissances :

BILLAUD Maëllie 6 allée des lavandières. 19 février
BOURON Victor..... 11 Rue des Anciens AFN ... 20 février
GUILBAUD Luca 1 Rue du Marillet 01 mars
DUBUISSON Nils..... 15 Rue du Moulin Rouge 12 mars
FAIVRE -- GOUEZIGOUX Emma 3 Rue du Caillou Blanc..... 10 mars
DAHÉRON Justine..... 12 Rue du Lavoir 24 mars
MARIONNEAU Victor..... Les Ardias 31 mars

Mariages :

NICOLE Fabien / SACKAN Valérie 42 Bis rue de la Gare 14 février

Décès :

BONNAUD Eliane Maison de Retraite Payraudeau 03 février
GRUEL Philippe Le Logis de St Mars 07 février
MAUGUIN Pâquerette Maison de Retraite Payraudeau 12 février
GUINAUDEAU Raymond La Folie 14 février
CHAUVET Léonce Maison de Retraite Payraudeau 16 février
RAYNON Eric 4 Bis Place St Jean 19 février
BOISSINOT François Maison de Retraite Payraudeau 20 février
ROBERT Denise 20 Place du Champ de Foire 05 mars
BIZIERE Marie-Louise Maison de Retraite Payraudeau 15 mars

Recensement des Eoliennes

Le SYDEV réalise actuellement un recensement des installations de petites éoliennes. Si vous êtes concernés par ces installations appelées « micro-éolien » merci de bien vouloir passer en Mairie.

Recyclage des lampes à économie d'énergie

Rapportez vos lampes à économie d'énergie une fois usagées dans les magasins ou à la déchetterie (Déchets Ménagers Spéciaux).

En recyclant vos lampes, vous faites un geste pour préserver les ressources naturelles et neutraliser les risques de pollutions.

Abris de Jardin

Nous avons observé que de nombreux abris de jardin se sont implantés sans déclaration préalable, et ne respectant pas toujours les règlements des lotissements ou PLU.

Des contrôles dans les derniers lotissements ont déjà commencé. Dans le cas où aucune déclaration n'aurait été faite concernant votre abri de

jardin, merci de bien vouloir passer en Mairie.

Réglementation des puits et forages

A partir du 1er janvier 2009 les particuliers devront déclarer les forages et les puits. Déclaration à faire en Mairie.

Une analyse de la qualité de l'eau, lorsqu'elle est destinée à la consommation, sera faite un mois suivant l'achèvement des travaux. (contrôle réalisé par les agents du service d'eau potable en présence de l'abonné).

Bon de réduction Cap Vendée (desserte de bus)

Ces bons de réduction de 50 % du montant du trajet, s'adresse aux demandeurs d'emploi. Ils sont délivrés sur justificatifs (convocation pôle emploi ou ASSEDIC, entretien d'embauche...). S'adresser en Mairie.

L'ASSDAC - ASSOCIATION D'AIDE AUX CHOMEURS

Deux Missions :

1 - Vers les demandeurs d'emploi :

Aider à trouver un emploi en adéquation avec vos compétences tout en bénéficiant d'un accompagnement socio-professionnel individualisé.

Aider à définir un projet professionnel et/ou une formation.

Développer son réseau.

2 - Vers les Entreprises, Collectivités, Associations et les Particuliers Mettre à votre disposition du personnel compétent qui saura vous donner entière satisfaction.

- L'ASSDAC se charge de toutes les formalités administratives : recrutement et déclarations sociales.

- L'ASSDAC intervient dans les domaines suivants :

Bâtiment, restauration, Manutention, Entretien, Secrétariat...

Pour les Particuliers : Ménage, Jardinage, Bricolage, secrétariat administratif. Pour toute personne imposable, déduction sur le montant des impôts sur le revenu jusqu'à 50 % des dépenses engagées...

CONTACTEZ-NOUS AU 02.51.36.11.61

MANIFESTATIONS

Samedi 16 mai Nouveaux arrivants

Samedi 16 mai bibliothèque : dédicaces, portes ouvertes

Samedi 16 mai Nuit des Musées

Dimanche 17 mai : Printemps des Métiers

Samedi 23 et dimanche 24 mai : 1^{er} Festival country

Vendredi 29 mai : Audition de l'école de musique

Mardi 02 juin : conférence sur l'alimentation avec le Docteur Brossier (pédiatre) Salle Ronsard

Samedi 06 juin : portes ouvertes restaurant scolaire

Dimanche 7 Juin Fête du tir à la corde, vallée des Impériales

Vendredi 12 juin : 20h30 concert à l'Eglise «Choeur Roland de Lassus»

Samedi 13 juin : 125^{ème} anniversaire du centre de secours

Vendredi 19 juin : Fête de la Musique

Vendredi 26 juin : Fête de l'Ecole Pierre Perret

Dimanche 05 juillet : Kermesse Ecole St Joseph

Samedi 11 juillet : 17h30 Histoire de la fondation et visite guidée de l'Eglise

Samedi 18 juillet : 18h30 visite du musée, 20h pause casse-croute et 21h visite de l'Eglise

Samedi 25 et dimanche 26 juillet : Fête de la chasse, de la pêche et de la nature

Infos en images

Remise Charte Qualité



Association REV
(Réseau d'Entreprises Vicomtaises)



Conférence du 20 mars : Olivier Guillot, historien médiéviste et Luc Guéraud, Docteur en Droit



Ballade en Francophonie :
Patrice Martineau, Hélène Maurice et les Beaux Galants



Pose de la première pierre de la Covap



Signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine concernant la réhabilitation du Lavoir



Traçage signalisation voirie par les employés communaux



Pose de la première pierre de la caserne des pompiers



Impression : Imprimerie SOULARD • Les Essarts • Tél. : 02 51 62 84 93

Horaires d'ouverture :

du lundi au jeudi : 8 h. 30 - 12 h. 30 / 14 h. - 17 h. 30 - vendredi : 8 h. 30 - 12 h. 30 / 14 h. - 17 h. - samedi : 10 h. - 12 h.

Mairie de La Chaize-le-Vicomte :

4, rue des Noyers - 85310 LA CHAIZE-LE-VICOMTE - Tél. : 02 51 05 70 21 - Fax : 02 51 05 76 81
E-mail : mairie-la-chaize-le-vicomte@wanadoo.fr - Site internet : www.lachaizelevicomte.fr

Directeur de publication :

Yannick David • Mairie : Tél. : 02 51 05 70 21 • Tirage : 1600 exemplaires • Imprimerie SOULARD - Les Essarts - Tél. : 02 51 62 84 93